#### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DÉCRET N° 2023- 1034 /PRES-TRANS promulguant la loi n°015-2023/ALT du 03 août 2023 portant ratification de l'ordonnance n°2022-007/PRES-TRANS du 08 août 2022 portant autorisation de ratification de la convention de crédit n° CBF 1392 01 E du 21 décembre 2021, conclue entre le Burkina Faso et l'Agence française de développement, pour le cofinancement du projet d'appui à la petite irrigation dans le grand Ouest et la región de l'Est (PIGO+)

## LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la transition du 14 octobre 2022;

Vu la lettre n°2023-117/ALT/PRES/SG/DGLCP/DSCACP du 09 août 2023 du Président de l'Assemblée législative de Transition transmettant pour promulgation la loi n°015-2023/ALT du 03 août 2023 portant ratification de l'ordonnance n°2022-007/PRES-TRANS du 08 août 2022 portant autorisation de ratification de la convention de crédit n° CBF 1392 01 E du 21 décembre 2021, conclue entre le Burkina Faso et l'Agence française de développement, pour le cofinancement du projet d'appui à la petite irrigation dans le grand Ouest et la región de l'Est (PIGO+).

## DÉCRÈTE

## Article 1:

Est promulguée la loi n°015-2023/ALT du 03 août 2023 portant ratification de l'ordonnance n°2022-007/PRES-TRANS du 08 août 2022 portant autorisation de ratification de la convention de crédit n° CBF 1392 01 E du 21 décembre 2021, conclue entre le Burkina Faso et l'Agence française de développement, pour le cofinancement du projet d'appui à la petite irrigation dans le grand Ouest et la región de l'Est (PIGO+).

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougoù, le 21 aout 2023



Capitaine Ibrahim TRAORE

BURKINA FASO

=-=-=UNITE-PROGRES-IUSTICE

=-=-=-=-

TRANSITION

IVE REPUBLIQUE
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

## LOI N°015-2023/ALT

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2022-007/PRES-TRANS DU 08 AOÛT 2022 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION DE CREDIT N° CBF 1392 01 E DU 21 DECEMBRE 2021, CONCLUE ENTRE LE BURKINA FASO ET L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT, POUR LE COFINANCEMENT DU PROJET D'APPUI A LA PETITE IRRIGATION DANS LE GRAND OUEST ET LA REGION DE L'EST (PIGO+).

# ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

Vu la Constitution;

Vu la Charte de la Transition du 14 octobre 2022;

Vu la résolution n°001-2022/ALT du 11 novembre 2022 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 03 août 2023 et adopté la loi dont la teneur suit :

#### Article 1:

Est ratifiée l'ordonnance n°2022-007/PRES-TRANS du 08 août 2022 portant autorisation de ratification de la Convention de crédit n° CBF 1392 01 E du 21 décembre 2021, conclue entre le Burkina Faso et l'Agence Française de Développement, pour le cofinancement du Projet d'appui à la petite irrigation dans le Grand Ouest et la région de l'Est (PIGO+).

#### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 03 août 2023

Ee Président

Dr Ousmane BOUGOUMA

Le Secrétaire de séance

Yaya KARAMBIRI